

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Carine HENON
carine.henon@diplomatie.gouv.fr
Tél : +33 1 53 69 35 47

**DELIBERATION N° 154/2012
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 27 novembre 2012**

Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2012

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2012 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'un montant égal en recettes et en dépenses de **1.162.464.301 €** réparti ainsi :

- dépenses de personnel : 677.808.614 €
- intervention : 116.671.071 €
- autres dépenses de fonctionnement : 296.941.929 €
- dépenses d'investissement : 71.042.687 €

Nombre de votants : 28

Pour : 23

Contre : 5

Abstentions : /

Fait à Paris, le 27 novembre 2012

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI